

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 26 février 2026

L'an 2026 et le 26 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, REGNAULD Virginie, MM : FORGET Nicolas, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude

Absent(s) : Mme DUGAST Mireille, MM : CROUILLERE Stéphane, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme REGNAULD Virginie

Validation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 a été transmis à l'ensemble du conseil par mail le 22 décembre, aucune remarque n'a été apportée. Vote à l'unanimité

Délibération N° 2026-01 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Approbation des comptes de gestion communal et assainissement approuvé par le comptable du trésor public

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et sont conformes en tous points au compte administratif

Délibération N° 2026-02 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Vote du compte administratif assainissement

Le premier adjoint, préside la séance lors de l'adoption du compte administratif

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 approuvé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes pour, le Maire se retire pour le vote)

APPROUVE le compte administratif assainissement 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 59 172,89 €

Recettes : 58 119,42 €

Investissement :

Dépenses : 22 381,73 €

Recettes : 104 023,68 €

Délibération N° 2026-03 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Vote du compte administratif communal.

Le Maire adjoint, préside la séance lors de l'adoption du compte administratif

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 approuvé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes pour, le Maire se retire pour le vote)

APPROUVE le compte administratif assainissement 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 584 438,59 €

Recettes : 846 915,12 €

Investissement :

Dépenses : 277 563,62 €

Recettes : 176 764,96 €

Délibération N° 2026-04 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr FOUCHARD Mikaël, Maire, après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2025 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de - 1 053,47 € au compte D 002 ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 81 641,95 € au compte R 001

Délibération N° 2026-05 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Affectation des résultats budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr FOUCHARD Mikaël, Maire, après avoir entendu et

approuvé, le compte administratif de l'exercice 2025 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 172 301.87 € au compte R 002

Affectation d'investissement à reporter de - 100 798.66 € au compte D 001

Affectation obligatoire 90 174.66 € au compte 1068.

Délibération N° 2026-05 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Budget primitif communal 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget communal qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 744 901,87 €

en section investissement : 336 675,66 €

Délibération N° 2026-05 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Budget primitif assainissement 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget assainissement qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 57 394,00 €

en section investissement : 113 129,95 €

Délibération N° 2026-05 (Vote à la majorité)

Objet de la délibération : Vente du bâtiment de l'ancienne boulangerie

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de vendre le bien cadastré AB 107 au prix de 140 000 €.

le conseil municipal après délibéré,

décide de faire une nouvelle proposition à 120 000 € frais d'acquisition pris en charge par l'acquéreur.

autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure et à signer tous les documents s'y afférents.

Délibération N° 2026-05 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Vente du matériel de la boulangerie.

Afin de pouvoir vendre le bâtiment de l'ancienne boulangerie, il a été décidé par la même occasion de vendre le matériel de la boulangerie dont elle n'a plus l'utilité.

Parmi le plus gros matériel, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre :

- le pétrin : 600 €

- La façonneuse : 500 €

- Le four : 8 400 €

- Petit four : 400 €

- le Laminoir : 400 €

- La diviseuse : 200 €

- Tour froide : 1 500 €

Total : 12 000 € si à l'unité, ou 10 000 € le lot

Objet de la délibération : Psychologue du travail – adhésion.

reporter le temps d'avoir plus de précisions

Questions diverses : Une alarme se déclenche régulièrement à Poché-La Roche. L'habitant a fait le nécessaire Le problème a été résolu.

Le Maire clôt la séance à 21 h 18